

RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

Service de l'Assainissement CEB PONTIVY

Exercice 2009





Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Approuvé par	Marina LE CORGUILLE Chef de secteur Provisoire en attente des chiffres clientèles (volumes)	11/05/2010	
	Marina LE CORGUILLE Chef de secteur Envoi définitif	15/07/2010	

Liste de diffusion :

• Monsieur le Maire de PONTIVY

Rapport Annuel du Délégataire

Sommaire

		raye
1	PREAMBULE	5
2	LA SYNTHESE DE L'EXERCICE	6
2.1 2.2	LES CHIFFRES CLESLES FAITS MARQUANTS	
3	NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION	8
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »	12
5	LE CONTRAT	14
5.1	LES INTERVENANTS	11
5.2	LE CONTRAT	14
5.3	VIE DU CONTRAT	
5.4	ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	
•		
6	LA GESTION CLIENTELE	16
6.1	Nombre de Branchements	16
6.2	Nombre de clients	16
6.3	LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	
6.4	ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS	17
6.5	LES INDICATEURS DU SERVICE	
6.6	SITE INTERNET SAUR	
7	LE PATRIMOINE DU SERVICE	20
7.1	LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT	
7.2	LE RESEAU	
7.3	LES POSTES DE RELEVEMENT	
7.4	LES STATIONS D'EPURATION	22
7.5	LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION	23
7.6	LE PATRIMOINE IMMOBILIER	24
7.7	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES	
ENV	IRONNEMENTALES ET DE SECURITE	24
7.8	LES BIENS DE REPRISE	24
8	BILAN DE L'ACTIVITE	25
8.1	LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	25
8.2	LE TRAISPORT DES EFFLUENTS	
0.2	LE IRAHEMENI	40



		Pages
8.3	APPORTS EXTERIEURS	28
8.4	Boues et sous-produits	28
8.5	L'ENERGIE ELECTRIQUE	29
8.6	LES PRODUITS DE TRAITEMENT	29
9 L	A QUALITE DU PRODUIT	30
9.1	SYNTHESE DE LA CONFORMITE SUR L'ENSEMBLE DES STEP	31
9.2	L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION	31
10	LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR	34
10.1	MAINTENANCE DU PATRIMOINE	34
10.2	TACHES D'EXPLOITATION	37
10.3	PROGRAMME CONTRACTUEL	39
10.4	FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT	39
10.5	GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE	39
10.6	METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES	39
11	LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	40
11.1	Sur le reseau	40
11.2	SUR LES POSTES DE RELEVEMENT ET LES STATIONS DE TRAITEMENT	40
12	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	41
12.1	LE CARE	41
12.2	METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	42
13	SPECIMENS DE FACTURES	47
13.1	SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675	47
14	GLOSSAIRE	51
15	ANNEXES	53
15.1	DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE	53
15.2	TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION	
15.3	SCHEMA DU RESEAU	
15.4	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT	_
15.5	L'ORGANISATION DE SAUR	
15.6	LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	

Rapport Annuel du Délégataire

1 PREAMBULE

Le Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégataire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006 une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le Décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le Décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

L'alinéa a) demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégataire.

L'alinéa b) précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

L'alinéa c) traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait d'un investissement concessif du délégataire.

L'alinéa d) concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

L'alinéa e) concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégataire à l'origine du contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

L'alinéa f) fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

L'alinéa g) demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

L'alinéa h) décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégataire.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

Rapport Annuel du Délégataire

2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2008	2009	Variation N/N-
Données techniques		•	
Nombre de stations d'épuration	1	1	0 %
Nombre de postes de relèvement	10	11	10,00 %
Linéaire de conduites (en ml)	104 378	106 158	1,71 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	91 700	91 700	0 %
Données clientèles			
Nombre de branchements	6 976	7 197	3,17%
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) avant application des coefficients correcteurs	903 788	915 629	1,34%
Indicateurs quantitatifs			
Volumes épurés (en m3)	2 139 884	2 327 468	8,77%
Quantité de boues produites (en tMS)	798	749	-6,14 %
Indicateurs qualitatifs			
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	366	365	-0,27 %

2.2 LES FAITS MARQUANTS

L'année 2009 a été marquée par :

Station d'épuration de SIGNAN :

- Inauguration de la plateforme de réception des matières de vidanges
- 1ère réception des matières de vidanges
- Vidange et pompage du sable dans le bassin tampon urbain. Evacuation de 120 tonnes de sable
- Vidange et pompage du dégraisseur/dessableur sur filière urbaine
- Audit sécurité de l'installation par l'équipe QSE de SAUR. Proposition d'aménagements de sécurité transmis à la ville de Pontivy
- Entrées d'eaux parasites importantes lors des épisodes pluvieux de la fin d'année 2009
- Plusieurs visites d'usine : Lycée le Gros Chêne, Lycée Kerlebost, Ecoles primaires Jules Ferry et Marcel Collet, IME et collège Romain Rolland notamment

Principales opérations de renouvellement :

- Renouvellement des armoires électriques de la station avec continuité de service assurée à 100%
- Mise en place d'une supervision
- Remplacement de l'unité automatique de préparation de polymère
- Remplacement des pompes doseuses de chlorures ferriques
- Remise en état de la centrifugeuse
- Travaux d'entretien sur le groupe électrogène

Postes de relevage:

1 nouveaux poste de relevage mis en service en 2009 :

- Poste du Moulin de Guernal à Stival

Principales opérations de renouvellement sur les postes :

Renouvellement des armoires sur le PR Stival, PR Pigeon Blanc

Relations avec les industriels:

Réunion annelle le 10 juillet 2009 avec les industriels dotés d'une convention de rejet

cep

Rapport Annuel du Délégataire

<u>Réseau</u> :

- Le curage de 4 755 ml en préventif sur l'exercice 2009
- En 2009 il y a eu la réalisation de 1 695 ml d'extension de réseau EU



3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

SECURITE DES INSTALLATIONS ET DES HOMMES

MISE EN SECURITE DES POSTES DE RELEVAGE

Problématique

L'absence de dispositif de sécurité sur certains postes de relevage engendre un risque important de chute pour les collaborateurs lors des interventions.

Solution proposée

→ Installation de barraudage de sécurité permettant lors de interventions du personnel habilité d'intervenir, sans risque de chute lors des manutentions et des interventions sur les pompes, paniers de dégrillage, agitateurs etc...



Coût estimatif: A étudier sur demande.



SECURITE DES INSTALLATIONS

STEP DE SIGNAN

Problématique

De nombreuses installations du syndicat sont dépourvues de clôtures ou ne disposent pas d'une clôture respectant les prescriptions de l'INRS.

Les directives de INRS préconisent en effet une hauteur minimale de 2 mètres pour le portail et les clôtures des sites.

Solution proposée

→ Renouvellement des clôtures selon les prescriptions de l'INRS sur la STEP de SIGNAN.



Clôture de type réglementaire à droite

Coût estimatif: A étudier sur demande.

Rapport Annuel du Délégataire

Synthèse:

SECURITE DES INSTALL	ATIONS ET DES HOMMES	PRIORITE
STEP Signan	Renouvellement des clôtures sur l'ensemble du périmètre de la station suivant les prescriptions du manuel de l'INRS (clôtures de 2m de hauteur).	2
	Aménagement des équipements de sécurité prioritaires selon l'audit QSE réalisé en 2009.	1
Postes de Relevage	Mise en place de barreaux antichute et capots de protection sur l'ensemble des postes non équipés à ce jour.	1
QUALITE DU PRODUIT		PRIORITE
QUALITE DU PRODUIT		PRIORITE
	Qualité des boues : prévoir un bardage à clairevoie pour éviter les entrées d'eau de pluie dans le silo.	1
STEP Signan	Qualité des boues : prévoir une couverture du silo de boues déshydratées non chaulées destinées au compostage afin de maintenir la siccité.	1
	Dessablage sur les eaux urbaines : mise en place d'un dessableur sur la filière urbaine.	2
CONTINUITE DE SERVIC	E	PRIORITE
OTED O	Dégrillage : étudier la mise en place d'un premier étage de dégrillage ou d'un système de dégrillage plus performant sur les effluents, afin d'éviter les fillasses sur la station.	1
STEP Signan	Sable: mise en place d'une plateforme de réception des sables.	1
	2	
RISQUES ENVIRONNEM	ENTAUX	PRIORITE
STEP Signan	Aspect visuel : prévoir la plantation de la haie de sapins (bois mort) en bordure du blavet.	2

- Proposition d'amélioration du réseau :

Rues	Longueur	observations
Rue de La Paix	25,00	Extension de réseau
Rue Quinivet	500,00	Eau Parasite réseau détérioré, lors de mise en charge déversement dans la riviere
Quai du Couvent	200,00	à inspecter, graisse, casse
Rue balzac	200,00	Eaux parasites
Anatole le braz	280,00	à inspecter, reseau dégradé
Rue JP calloch	300,00	Eaux parasites
Cité delessert	180,00	Pas de regards ni boite de branchement,
rue Roger vercel	250,00	à inspecter, reseau dégradé
rue jeanne d' Arc	150,00	à inspecter, reseau dégradé
Rue de luneville	100,00	à inspecter, reseau dégradé

Prévoir la pose de boite de raccordement sur les branchements existants lors du renouvellement de canalisation.

Avant tout travaux, un passage caméra suivi d'un test fumigène de l'ensemble des réseaux est à prévoir afin d'affiner le choix et la pertinence des actions à mener.



4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le Décret n° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cett e circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »

Règles de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

(Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A).

A – Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)

- 0 : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements (quels que soient les autres éléments détenus)
- 10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
- 20 : mise à jour du plan au moins annuelle
- <u>B Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum)</u>
- +10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
- +10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- +10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
- +10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

- +10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)
- +10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)
- +10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux, assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement





4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Valeur de la clé Valeur de la clé 46 364 eq. hab 1 785 373 € 106,158 km 106,158 km 2 334 kg/j 444 7175 49 branchement situé à l'amont des stations d'épuration branchement situé à l'amont des stations d'épuration Charge annuelle en DB05 arrivant sur le perimètre Linéaire de réseau de collecte eaux usées hors Linéaire de réseau de collecte eaux usées hors Tonnes de matières sèches totales de boues Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) Pollution collectée estimée en DB05 Nombre d'abonnés desservis Clé de consolidation du système de traitement Clé de consolidation (y compris pluvial) évacuées Valeur de l'indicateur Valeur de l'indicateur 191,44 t MS 1,82 €/m3 1,81 €/m3 % 00'00 96,13 % 0,0071000 8 N.R. 8 2 4 O Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précedente, service de l'assainissement oollectif Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de ourage par 100 km de réseau Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif l'acte individuel pris en application de la police de l'eau Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration ndicateurs descriptifs des services Indicateurs de performance de collecte des eaux usées réglementation Př D2020 D204.0 D204.0 P202.2 P254.3 D203.0 P255.3 P206.3 P252.2 Code Code P258.1 P257

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs



Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis	7 198
0 2004	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de colidarité du conjuge de l'acceliniscement	Montants en euros des abandons de créances	415€
0.5027	a un forta de sondante du service de Lassaninssennen. Collectif	Volume facturé	915 629 m3
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement	N.R.
57537	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N	0,100 km
2.00.2	des eaux usées	Longueur du réseau de collecte hors branchements et pluvial au 31/12/N	106,158 km



5 LE CONTRAT

5.1 LES INTERVENANTS

5.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : VILLE DE PONTIVY

Siège: Mairie – 8 rue François Mitterrand – 56300 PONTIVY

 Téléphone :
 02.97.25.00.33

 Télécopie :
 02.97.27.87.09

5.1.2 Le délégataire

Le centre : CEB

Adresse: ZA de Porte Océane – Rue du Portugal – 56408 AURAY CEDEX

Téléphone : 02.97.24.42.06 **Télécopie :** 02.97.24.25.18

5.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage
Date d'effet : 01/08/1994
Durée du contrat : 20 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/07/2014

5.3 VIE DU CONTRAT

5.3.1 Les avenants

Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5
22/12/1997 Suppression paramètre TP102	08/02/2002 Modification tarification	11/02/2005 Modification paramètres PSD et TP 103	20/12/2005 Modification contractuelle - élimination des boues	08/06/2009 Intégration de 4 PR + installation de traitement des matières de vidange

5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

5.4.1 Les conventions

5.4.1.1 Les conventions d'exportation d'effluents

Rien à signaler pour l'exercice concerné.

5.4.1.2 Les conventions d'importation d'effluents

Convention de déversement des eaux usées de Noyal Pontivy à la station d'épuration de Pontivy.

5.4.1.3 Les conventions passées avec les gros consommateurs

Rien à signaler pour l'exercice concerné.

Rapport Annuel du Délégataire

5.4.1.4 Les conventions de rejet

Rien à signaler pour l'exercice concerné.

5.4.1.5 Les conventions de traitement des boues, de traitements de déchets

Traitement des boues : sur site

5.4.1.6 Les autres conventions

- Plan d'épandage
- Convention de partenariat « Amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement de la Ville de Pontivy et réduction des rejets directs dans le milieu naturel » signé en juillet 2009.

5.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Le patrimoine – Les biens de reprise ».

5.4.3 Les engagements liés au personnel

1 er cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies

Dés lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2^{ème} cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

5.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

Rapport Annuel du Délégataire

6 LA GESTION CLIENTELE

6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

6.1.1 Nombre total de branchements raccordés au 31 décembre de l'année

Commune	2008	2009
LE SOURN	30	37
NOYAL-PONTIVY	8	12
PONTIVY	6 926	7 131
SAINT-THURIAU	12	18
Total de la collectivité	6 976	7 198
Evolution N/N-1	-	3,18%

L'écart des branchements de Noyal-Pontivy entre 2008 et 2009 est lié au basculement des branchements en lien avec la convention de déversement.

6.1.2 Décomposition par type de branchements raccordés

		Particuliers et Autres			communaux
Commune	2008	Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
LE SOURN	37	27	7	3	0
NOYAL-PONTIVY	12	8	4	0	0
PONTIVY	7 131	6 801	256	7	67
SAINT-THURIAU	18	14	3	1	0
Total de la collectivité	7 198	6 850	270	11	67
Répartition	-	95,17 %	3,75 %	0,15 %	0,93 %

6.2 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2008	2009
LE SOURN	30	37
NOYAL-PONTIVY	8	12
PONTIVY	6 910	7 108
SAINT-THURIAU	12	18
Total de la collectivité	6 961	7 175
Evolution N/N-1		3,07%

6.3 LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

6.3.1 Les volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2008	2009
LE SOURN	129 740	239 535
NOYAL-PONTIVY	1 701	2 031
PONTIVY	732 622	635 035
SAINT-THURIAU	39 635	39 028
Total de la collectivité	903 788	915 629
Evolution N/N-1	-	1,31 %

Rapport Annuel du Délégataire

Au tableau présenté ci-dessus, il faut ajouter les volumes liés aux conventions de rejets :

	2008	2009
LE SOURN	38 406	36 379
SAINT THURUIAU	41 090	45 291
NOYAL PONTIVY	45 795	78 732
total	125 291	160 402

6.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement par type de branchements

Volumes globaux annuels exprimés en m3 avant application des coefficients correcteurs.

		Particuliers et autres			communaux
Commune	2009	Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6 000 m3/an	Dont conso > 6 000 m3/an	communaux
LE SOURN	239 535	1 635	5 822	232078	0
NOYAL-PONTIVY	2 031	320	1 711	0	0
PONTIVY	635 035	372 247	145 392	102 500	14 896
SAINT-THURIAU	39 028	1 099	1 762	36 167	0
Total de la collectivité	915 629	375 301	154 687	370 745	14 896
Consommation moyenne par type de branchement	127	55	573	33 704	222

6.3.3 Liste détaillée des industriels avec consommation supérieure à 6000 m3/an

Volumes globaux annuels exprimés en m3 après application des coefficients correcteurs :

Commune	Nom de l'industriel	Volume consommé en 2008	Volume consommé en 2009
Le sourn	S.A. Onno Le Sourn	203 538	203 803
Le sourn	France Gras S.A.	80 950	81 658
Le sourn	Gallais Viandes Le Sourn	85 671	63 230
Pontivy	Le Lavandier Charcutier	8 144	8 420
Pontivy	STE Cobral Pontivy	53 621	53 232
Saint-Thuriau	S.A. Michel Robichon St Thuriau	81 031	82 366
Total des industriels		526 897	492 710

Détail par industriel des volumes et coefficients correcteurs :

Nom Industriel	Coefficient rejet	Coefficient pollution	Total M ³ avant coefficient et dégressivité	Total M³ avec coefficient rejet	Total M³ équivalents
ROBICHON	1	3,42	36167	36167	82366
France GRAS	1	2,37	56910	56910	81658
GALLAIS VIANDES	1	1,85	56357	56357	63230
MATHURIN ONNO	1	3,14	118811	118811	203803
COBRAL	1	5,02	11755	11755	53232
LE LAVANDIER	1	3,4794	2420	2420	8420

6.3.4 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

6.4 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2009
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur facturation assainissement	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Relevé non effectué	1
PRODUIT / Odeurs	1
PRODUIT / Réseau bouché	15



6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE

6.5.1 Les indicateurs spécifiques

- Taux de réponse au courrier dans un délai de 5 jours calendaires : ----- 95%
- Taux de bénéficiaires d'échéanciers de paiement (73 bénéficiaires) :---- 1.04%
- Taux d'impayés au 31 décembre 2009 (en % du montant facturé dans l'année): ------ 1.01%
- Nombre de premières relances envoyées dans l'année : ----- 2.287
- Nombre de facturations réalisées dans l'année :----- 13.537
- Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants (indicateur IDM) : ------ 97.19%

6.6 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.

Le site clientèle Saur : une agence en ligne 24 heures sur 24.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

L'internaute peut y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Il peut :

- changer son adresse de facturation,
- modifier ses identifiants de connexion.
- modifier ou communiquer ses coordonnées bancaires,
- · modifier son mode de paiement,
- communiquer le relevé de son compteur,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier son abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement,
- régler sa facture par carte bancaire,
- ou nous écrire, tout simplement.

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, abonnement au service de l'eau.

> Facture sur internet

En 2010, un nouveau service, partiellement déployé pour la période de novembre 2009 à mai 2010, permettra à tous les clients de Saur de choisir de recevoir leur facture via internet. L'inscription à se service s'effectue en ligne, la seule condition préalable étant le règlement des factures par prélèvement. Le client est averti par mail de la mise à disposition de sa facture, une quinzaine de jours avant son prélèvement. Les factures sont disponibles sur l'Espace Client pendant une durée de 5 ans. Le client peut se désinscrire à tout moment.

> Information sur l'eau dans la commune du client



Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité évènementielle, lien vers le site de la collectivité).

Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- · des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,
- une série de liens sur le thème de l'eau,
- et aussi un espace pour les enfants, qui y retrouvent les aventures d'Akwa le petit personnage créé par Saur pour les sensibiliser à la protection de l'eau.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées et implantations de Saur en France.

Rapport Annuel du Délégataire

7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve le réseau de collecte pour lequel le détail porte généralement sur les canalisations, les équipements, les ouvrages et éventuellement les branchements.

Les postes de relèvement et les stations d'épuration sont également présentés.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

7.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

Voir en annexe le Schéma de distribution du réseau.

Rapport Annuel du Délégataire

7.2 LE RESEAU

7.2.1 Les canalisations

			de l'année nl)	Linéaire total (ml)		
Diamètre (mm)	Nature	Unitaire	Séparatif	Unitaire	Séparati	
GRAVITAIRE	Nature	Official	Ocparatii	Officialic	Ocparati	
Autres ?	Amiante ciment	0	0	0	108	
Autres ?	Autres	0	0	0	970	
Autres ?	Fonte	0	0	0	93	
Circulaire ?	Amiante ciment	0	0	0	3 041	
Circulaire ?	Autres	0	0	0	5 024	
Circulaire ?	Fonte	0	0	0	13	
Circulaire 350	Autres	0	0	0	604	
Circulaire 350	Fonte	0	0	0	72	
Circulaire 400	Amiante ciment	0	0	0	94	
Circulaire 400	Autres	0	0	0	289	
Circulaire 400	Beton	0	0	0	529	
Circulaire 400	Fonte	0	0	0	2 323	
Circulaire 400	Gres	0	0	0	266	
Circulaire 500	Autres	0	0	0	1 530	
Circulaire 500	Beton	0	0	0	240	
Circulaire 500	Fonte	0	0	0	801	
Circulaire 125	Amiante ciment	0	0	0	314	
Circulaire 125	Autres	0	0	0	12	
Circulaire 125	Fonte	0	0	0	76	
Circulaire 150	Amiante ciment	0	0	0	19 127	
Circulaire 150	Autres	0	0	0	3 025	
Circulaire 150	Fonte	0	0	0	145	
Circulaire 200	Amiante ciment	0	0	0	38 350	
Circulaire 200	Autres	0	0	0	4 615	
Circulaire 200	Beton	0	0	0	4	
Circulaire 200	Fonte	0	0	0	2 586	
Circulaire 200	Pvc	0	0	0	6 701	
Circulaire 200	PVC CR8	0	0	0	589	
Circulaire 250	Amiante ciment	0	0	0	1 889	
Circulaire 250	Autres	0	0	0	105	
Circulaire 250	Beton	0	0	0	113	
Circulaire 250	Fonte	0	0	0	558	
Circulaire 300	Amiante ciment	0	0	0	276	
Circulaire 300	Autres	0	0	0	80	
Circulaire 300	Beton	0	0	0	1 152	
Circulaire 300	Fonte	0	0	0	5 815	
Circulaire 350	Amiante ciment	0	0	0	59	
Ollodiano oco	7 timante diment			<u> </u>	- 00	
REFOULEMENT						
Circulaire ?	Autres	0	0	0	983	
Circulaire 100	Pvc	0	0	0	127	
Circulaire 110	Pvc	0	0	0	156	
Circulaire 150	Fonte	0	0	0	339	
Circulaire 200	Fonte	0	0	0	285	
Circulaire 200	Pvc	0	0	0	1 576	
Circulaire 350	Fonte	0	0	0	1 105	
Total	1 Office	0	0	0	106 158	

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse, hydrographie...), SAUR s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure précision, a pu occasionner une baisse ou une augmentation du linéaire par rapport à l'année précédente.



7.2.2 Les équipements de réseau

Descriptif des équipements du réseau

Désignation	Nombre
Débitmètre	1

7.3 LES POSTES DE RELEVEMENT

Liste des postes de relèvement exploités :

	Commune	Année	Capacité nominale	НМТ	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Milieu récepteur
PR du Moulin de Guernal Cne PONTIVY	PONTIVY	2009	-	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	réseau
PR DU GROS CHENE Cne PONTIVY	PONTIVY	2007	15 m3/h	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	réseau
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	PONTIVY	1986	190 m3/h	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR LA PLAGE Cne PONTIVY	PONTIVY	1986	30 m3/h	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR LA VILLENEUVE POSTIC Cne PONTIVY	PONTIVY	2005	5 m3/h	-	Poste de relèvement	NON	NON	Réseau
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	PONTIVY	2001	60 m3/h	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	PONTIVY	1986	30 m3/h	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	PONTIVY	2005	880 m3/h	6 mCE	Poste de Relèvement	OUI	OUI	Réseau
PR Rue Roger le Cunff Cne PONTIVY	PONTIVY	2008	-	-	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR STIVAL Cne PONTIVY	PONTIVY	1986	90 m3/h		Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau
PR ZI Cne PONTIVY	PONTIVY	1989	130 m3/h	12.8 mCE	Poste de Relèvement	OUI	NON	Réseau

7.4 LES STATIONS D'EPURATION

Description des stations d'épuration exploitées :

STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

Lieu PONTIVY Date de mise en service 1979

Capacité nominale 91700 Eq. Hab
Charge nominale en débit 7000-8000 m3/j
Charge nominale en DBO5 5500 kg/j
Charge nominale en DCO 11000 kg/j

Nature de l'effluent Domestique - Industriel unitaire

Description Station d'épuration
Filière eau Traitement secondaire

Equipement de télésurveillance OUI
Groupe électrogène OUI
Milieu récepteur Blavet

Rapport Annuel du Délégataire

7.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION

7.5.1 La situation par installation

7.5.1.1 Norme de rejets journaliers

Installation: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

Normes de rejet à respecter sur les données journalières à compter du 28/12/2006

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/05 jusqu'au 01/11 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	7000		M3/j			
Phosphore total (en P)	146	-	mg/l	OU	-	10
Matières en suspension	4320	30	mg/l	OU	95	75
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	11000	90	mg/l	OU	94	180
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	5500	25	mg/l	OU	97	50
Azote Kjeldhal (en N)	935	=	mg/l	OU	•	40
Azote global (N.GL.)	935	-	mg/l	OU	-	30

Normes de reiets journaliers à respecter depuis le 01/11 jusqu'au 01/05 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	8000		M3/j			
Phosphore total (en P)	146	=	mg/l	OU	Ī	10
Matières en suspension	4320	30	mg/l	ΟU	95	75
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	11000	90	mg/l	ΟU	94	180
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	5500	25	mg/l	OU	97	50
Azote Kjeldhal (en N)	935	-	mg/l	OU	Ī	40
Azote global (N.GL.)	935	-	mg/l	OU	-	30

7.5.1.2 Norme de rejets annuels

Installation : STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY Normes de rejet à respecter depuis le : 28/12/2006

Normes de rejets annuels à respecter :

Normes de rejets armaeis à respecter :						
Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Nombre de mesures à réaliser	
Volume journalier		M3/j			365	
Phosphore total (en P)	2	mg/l	OU	90	104	
Matières en suspension	-	mg/l	OU	=	156	
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	365	
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	52	
Azote Kjeldhal (en N)	10	mg/l	OU	93	104	
Azote global (N.GL.)	15	mg/l	OU	80	104	

Rapport Annuel du Délégataire

7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Un nouveau poste de relèvement a été réalisé par la collectivité en 2009 : PR du Moulin de Guernal Commune de PONTIVY.

7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

Voir chapitre Propositions d'amélioration.

7.8 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégataire.

Rapport Annuel du Délégataire

8 BILAN DE L'ACTIVITE

8.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

8.1.1 Les postes de relèvements

Temps de fonctionnement cumulé des pompes par poste de relèvement (en heures) :

Nom	2009
PR DU GROS CHENE Cne PONTIVY	107
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	4 336
PR LA PLAGE Cne PONTIVY	933
PR LA VILLENEUVE POSTIC Cne PONTIVY	1 748
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	4 589
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	56
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	5 320
PR STIVAL Cne PONTIVY	936
PR ZI Cne PONTIVY	4 357

		PR	PR Pont de				PR des		PR La
		Gendarmeri	Signan	PR la plage	PR Stival	PR du gros	recollets	PR Pigeon	villeneuve
	PR ZI Cne PONTIVY	e Cne PONTIVY	(BUT) Cne PONTIVY	Cne PONTIVY	Cne PONTIVY	chene Cne PONTIVY	Cne PONTIVY	blanc Cne PONTIVY	postic Cne PONTIVY
ianvier	775	413	504	72	134	16	513	8	153
février	772	602	686	122	178	10	479	1	143
mars	329	386	516	149	113	10	422	8	387
avril	391	277	374	88	63	6	322	4	218
mai	184	262	359	68	47	7	255	4	278
juin	241	289	337	71	41	11	313	6	6
juillet	343	217	342	45	35	5	228	5	2
août	211	209	280	63	32	4	256	3	3
septembre	192	252	279	36	19	6	263	5	4
octobre	276	259	301	29	23	6	514	4	
novembre	296	528	590	56	73	8	585	4	250
décembre	347	642	753	134	178	18	439	4	304
Total année	4357	4336	5320	933	936	107	4589	56	1748
Moyenne jour	363	361	443	78	78	9	382	5	159
Maximum:	775	642	753	149	178	18	585	8	387
Minimum:	184	209	279	29	19	4	228	1	2

Volume annuel estimé par poste de relèvement (en m3) :

Nom	2009
PR DU GROS CHENE Cne PONTIVY	535
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	823840
PR LA PLAGE Cne PONTIVY	27998
PR LA VILLENEUVE POSTIC Cne PONTIVY	8740
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	275327
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	1669
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	1 170 453
PR STIVAL Cne PONTIVY	84 240
PR ZI Cne PONTIVY	566410

Rapport Annuel du Délégataire

Détail mensuel des volumes et temps de fonctionnement des postes de relèvement :

Les données volumétriques ci-dessous peuvent être différentes du tableau bilan. En effet, le volume annuel estimé par poste de relèvement est un volume moyen calculé sur la base du temps de fonctionnement des pompes et du débit de service des pompes. Les données ci-dessous reflètent donc davantage le fonctionnement des postes de relèvement.

	PR ZI Cne PONTIVY	PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	PR STIVAL Cne PONTIVY	PR LA PLAGE Cne PONTIVY	PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	PR GENDARME RIE Cne PONTIVY	PR LA VILLENEUVE POSTIC Cne PONTIVY	PR DU GROS CHENE Cne PONTIVY
janvier	100750	30765	12060	2166	240	110865	78470	765	80
février	100360	28715	16020	3667	25	150988	114380	715	50
mars	42770	25317	10170	4483	233	113500	73340	1935	50
avril	50830	19335	5670	2654	126	82260	52630	1090	30
mai	23920	15270	4230	2036	126	78899	49780	1390	35
juin	31330	18774	3719	2136	175	74050	54910	30	55
juillet	44590	13709	3121	1340	156	75328	41230	10	25
août	27430	15359	2880	1894	76	61615	39710	15	20
septembre	24960	15805	1710	1067	135	61369	47880	20	30
octobre	35880	30847	2070	867	131	66207	49210		30
novembre	38480	35104	6570	1668	135	129813	100320	1250	40
décembre	45110	26327	16020	4022	111	165559	121980	1520	90
Total année	566410	275327	84240	27998	1669	1170453	823840	8740	535
Moyenne jour	47201	22944	7020	2333	139	97538	68653	795	45
Maximum:	100750	35104	16020	4483	240	165559	121980	1935	90
Minimum:	23920	13709	1710	867	25	61369	39710	10	20

Les postes de relèvement du Moulin de Guernal et de Rue Roger le Cunff ne font pas l'objet de détail du fait de leur mise en service récente.

8.2 LE TRAITEMENT

8.2.1 Evolution générale

Evolution des charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par les stations d'épuration

	20	08	2009		
Noms des stations	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO₅	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO₅	
STEP de Signan	Etiage : 73% H. Etiage : 83.8%	43,23 %	Etiage : 80.6% H. Etiage : 98.5%	51,55 %	

La charge polluante organique collectée a été en moyenne de 2835 kg/j pour la DBO5 et de 4928 kg/j pour la DCO.

En moyenne, la station fonctionne à 51% de sa capacité en DBO5 et 45% de sa capacité en DCO.

Charges organiques reçues :

Charge polluante organique		Charges reçues (kg/j)		Taux d'utilisation (%)	
		2008	2009	2008	2009
DCO	Moy.	4350	4928	39,5%	44,8%
Capacité nominale : 11.000 kg/j	Max.	14421	18322	131%	166%
DBO5	Moy.	2378	2835	43,2%	51%
Capacité nominale : 5.500 kg/j	Max.	5610	9333	102%	169%

Rapport Annuel du Délégataire

Charges hydrauliques moyennes reçues :

Charge hydraulique					Hors période Décembre à l			
Charge	Limite	2008	2009	Évolution	Limite	2008	2009	Évolution
moyenne journalière	7000	5107	5644	10,5%	8000	6706	7883	17.5%

8.2.2 Bilan par station d'épuration

Charge journalière de fonctionnement atteinte :

Station: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne
Débit journalier en entrée station (m3/j)	8 000	1 193	13 655	6 458
Charge en DCO (kg/j)	11 000	823	18 322	4 928
Charge en DBO5 (kg/j)	5 500	435	9 333	2 835
Charge en MES (kg/j)	4 320	406	9 447	2 557
Charge en NTK (kg/j)	935	135	866	417
Charge en P (kg/j)	146	18	148	62

8.2.3 Volume traité ou by passé

Volumes traités (m³)	2008	2009	Évolution
Volumes collectés	2138091	2463220	325129
Sortie trop-plein après prétraitement	74064	106192	32128
Entrée filière urbaine	1080384	1271470	191086
Entrée filière industrielle	983643	1085558	101915
Volumes traités	2064027	2341679	277652
Taux de traitement	96,4%	95.7%	- 0.7
Volumes remis en circulation	0	0	0
Sortie filière d'épuration	2064027	2327468	263441

En 2009, le volume pris en compte en sortie de filière d'épuration correspond au volume réellement mesuré en sortie de clarificateur, pouvant être légèrement différent de la somme des volumes entrés (urbaine + industriel).

La répartition de la pluviométrie, notamment importante sur le dernier trimestre 2009, a sans doute contribué à une augmentation significative de la charge hydraulique de la station puisque, dans le même temps, les volumes rejetés par les industriels conventionnés sont en baisse.

Pluviométrie :

	2008	2009
Janvier	190	149
Février	70	65
Mars	111	62
Avril	75	73
Mai	112	60
Juin	25	72
Juillet	62	54
Août	54	53
Septembre	76	25
Octobre	78	100
Novembre	110	231
Décembre	90	138
Total	1 052	1 082

Rapport Annuel du Délégataire

8.3 APPORTS EXTERIEURS

8.3.1 Apports extérieurs

Matières de vidange	Volume en Kg
CORRIGNAN	148 100
MRTP	17 860
HdeO	110 780
Total	276 740

Graisses	Volume en Kg
ROBICHON	71 600
HdeO (dregraisseur)	411 680
Total	

8.4 BOUES ET SOUS-PRODUITS

8.4.1 Bilan des boues et des sous produits évacués

Boues	Volume en m3	Matières Sèche en kg	Destination
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	891	161 394	Compostage
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	2 572	541 512	Epandage

Refus de grille	Masse en kg	Destination
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	38 000	Décharge

Sables	Volume en m3	Destination
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	110	Décharge

8.4.2 Bilan des productions de boues

Boues	Volume en m3	Masse en kg	Matières Sèche en kg
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	90231	90231000	749484

8.4.3 Plan d'épandage des boues

La valorisation agricole des boues fait l'objet d'un suivi agronomique conformément à la réglementation. Avant épandage, un prévisionnel est soumis aux services de contrôle et un bilan annuel leur est également adressé en fin de campagne.

Rapport Annuel du Délégataire

8.5 L'ENERGIE ELECTRIQUE

8.5.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2008	2009
Consommation d'énergie électrique en kWh	2 294 810	2 342 640
Evolution N / N-1		2,08 %

8.5.2 Consommation d'énergie électrique des installations d'une puissance supérieure ou égale à 15 kW

Liste des installations :

Station	Type de station	Consommation en kWh 2008	Consommation en kWh 2009
Rue Roger le Cunff	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	6 198	9 751
Pont de Signan (BUT)	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	30 507	30 114
Stival	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4 607	4 764
Les Recollets	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13 585	14 984
la Plage	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1 999	1 983
Gendarmerie	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	28 659	22 238
ZI	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	40 071	42 057
De Signan	STEP (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	2 162 876	2 210 874
La Villeneuve Postic	PR (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	5 778	5 337

8.6 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

8.6.1 Les consommations et les taux de traitement par station

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Consommation annuelle		Taux de traitement	
			Quantité	Unité	Quantité	Unité
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Boues	Chaux vive	118 140	kg	157,6284	kg/T MS
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Boues	Poly cation poudre	15 750	kg	21,0145	kg/T MS
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Eau	Chlorure ferrique	0	kg	0,0000	g/m3



9 LA QUALITE DU PRODUIT

Suite à l'arrêté du 22 juin 2007 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous 2 conformités.

- Une première dont l'évaluation est effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation. Les données prises en compte sont les mesures et analyses de l'effluent réalisées par l'exploitant en entrée et en sortie d'installation tout au long de l'année. Le nombre de mesures d'autosurveillance réalisé dépend de la capacité de traitement de l'installation et est défini dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral. L'évaluation de la conformité se fait :
 - Sur la base de limites de conformités journalières ou annuelles selon les paramètres, indiquées dans l'arrêté préfectoral correspondant (au cas où l'arrêté du 22 juin 2007 est plus contraignant, les valeurs minimales de ce dernier sont retenues, conformément à la réglementation et en accord avec la Police de l'eau)
 - En tenant compte :
 - d'éventuels dépassements de capacité des installations pour les eaux usées collectées arrivant à la station d'épuration,
 - de conditions anormales de fonctionnement (inondation, coupure d'électricité, opérations de maintenance déclarées...),
 - de valeurs rédhibitoires (indiquées dans l'arrêté du 22 juin 2007 ou dans l'arrêté préfectoral si plus contraignant),
 - ainsi que de la tolérance de dépassement des limites fixées sous certaines conditions réglementaires.
- La seconde correspond à l'avis officiel émanant de la Police de l'eau. Cette évaluation doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1 er mai de l'année N+1. Si la rédaction et la transmission du présent Rapport Annuel du Délégataire intervient avant la réception de l'avis de la Police de l'eau sur la conformité de l'installation, nous indiquerons simplement « Non renseigné » dans le tableau ci-après. L'avis de la police de l'eau se fonde sur :
 - les données d'autosurveillance transmises par l'exploitant tout au long de l'année,
 - le bilan annuel de fonctionnement de l'installation rédigé par l'exploitant et transmis avant le 1^{er} mars de l'année N+1 à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau.
 - les résultats des contrôles inopinés réalisés par la Police de l'eau elle-même.

Remarque: Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

Rapport Annuel du Délégataire

9.1 SYNTHESE DE LA CONFORMITE SUR L'ENSEMBLE DES STEP

Conformité générale de l'installation

Nom de la station d'épuration	Evaluation de la conformité réalisée par l'exploitant	Avis de la police de l'eau sur la conformité
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Conforme	Non Renseigné

9.2 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION

9.2.1 Bilan annuel

9.2.1.1 Evaluation de la conformité réglementaire annuelle par paramètre (données journalières)

Installation: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

				Respect des contraintes journalières					
Paramètre		Nombre de mesures réalisées	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures exclues	Nombre de mesures rédhibitoires	mesures	nesures	Nombre maximum de mesures non conformes autorisées	Conclusion sur les contraintes journalières
Volume journalier	365	365	89						
Phosphore total (en P)	104	104	1	0	0	104	0	9	Conforme
Matières en suspension	156	154	19	0	0	152	2	12	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	365	365	18	3	0	359	3	25	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	52	52	5	0	0	52	0	5	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	104	104	0	0	0	104	0	9	Conforme
Azote global (N.GL.)	104	104	0	0	0	104	0	9	Conforme

Concentrations		En périod	e d'étiage			Hors péri	ode d'étiage	
	Limite	2008	2009	Évolution	Limite	2008	2009	Évolution
MES	30	3,3	3,8	-0,5	30	3,4	3	- 0,4
DCO	90	32	32	0	90	33,9	32	- 1.9
DBO5	25	3,1	3	-0,1	25	3,3	3	- 0,3
NTK	10	2,6	2,2	-0,4	20	2,4	2,2	- 0,2
N NO3	10	1,4	0,9	-0,5	10	1	1,3	+ 0,3
P Total	2	0,9	0,6	-0,3	2	0,8	0,7	- 0,1

L'année 2009 confirme la bonne maîtrise de la qualité des rejets en sortie de station puisque la moyenne des concentrations de chaque paramètre a été améliorée par rapport à 2008.



9.2.1.2 Evaluation de la conformité réglementaire annuelle par paramètre (données annuelles)

Installation: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

	Respect des contraintes annuelles									
Paramètre	Concentration réglementaire moyenne annuelle calculée	Concentration maximum	Unité	Relation entre concentration et rendement	Rendement réglementaire moyen annuel calculé en %	Rendement minimum en %	Conclusion sur les contraintes annuelles			
Phosphore total (en P)	.7	2.0	mg/l	OU	93.4%	90.0%	Conforme			
Azote Kjeldhal (en N)	2.5	10.0	mg/l	OU	96.4%	93.0%	Conforme			
Azote global (N.GL.)	3.5	15.0	mg/l	OU	95.0%	80.0%	Conforme			

Rendements épuratoires - Objectifs requis	2008	2009
DCO = 94%	95%	94%
DBO _{5 =} 97%	99%	99%
MES = 95%	99%	98%
NTK = 93%	96,6%	97.1%
PT = 90%	91,7%	94.3%

Les rendements épuratoires de 2009 respectent les objectifs sur l'ensemble des paramètres.

9.2.1.3 Conclusion générale annuelle par paramètre

Installation: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme



9.2.1.4 Détails des non conformités journalières par STEP

Installation: STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

	Sortie station								
		Concentration				Rendement			
Paramètre	Date du bilan	Concentration réglementaire calculée	Concentration maximum	Concentration rédhibitoire	Unité	Relation entre concentration et rendement	réglementaire	Rendement minimum en %	Conclusion journalière par paramètre
Matières en suspension	19/01/2009	25.6	30.0	75.0	mg/l	OU	83.5%	95.0%	Non Conforme
Matières en suspension	22/01/2009	34.4	30.0	75.0	mg/l	OU	52.3%	95.0%	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	19/01/2009	70.1	90.0	180.0	mg/l	OU	82.5%	94.0%	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	20/01/2009	106.6	90.0	180.0	mg/l	OU	70.9%	94.0%	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	22/01/2009	63.1	90.0	180.0	mg/l	OU	53.4%	94.0%	Non Conforme

Les 3 jours avec des analyses non-conformes correspondent à des dépassements lors de jours de bypass d'effluents en entrée. A ces dates, les concentrations en sortie ont été respectées, les non-conformités portent exclusivement sur les rendements car ceux-ci tiennent compte des charges bypassés.

A noter également, une forte pluviométrie à ces dates (environ 20 à 25 mm).

Rapport Annuel du Délégataire

10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

10.1.1 Stations et ouvrages

10.1.1.1 La maintenance des équipements

Synthèse des interventions

	Entretien	Renouvellement	Total
Curatif	33	15	48
Préventif	13	15	28
Total	46	30	76

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)		
PR du Moulin de Guernal Cne PONTIVY	Télésurveillance	06/11/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien		
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	Armoire	25/02/2009	Curatif	Changement d'un transfo sur ce poste, contrôle et essais.		
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	Armoire	11/03/2009	Curatif	Carte entrée ana automate HS : remplacement et remise en service		
PR GENDARMERIE Cne PONTIVY	Capteurs de niveau	04/02/2009	Curatif	dépannage et remise en service		
PR LA PLAGE Cne PONTIVY	Satellite WIT	07/07/2009	Préventif	Paramétrage du site au standard SAUR		
PR LA PLAGE Cne PONTIVY	Satellite WIT	25/08/2009	Curatif	Site en défaut alimentation satellite : dépannage et remise en service		
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	Armoire	26/11/2009	Curatif	Suite TP sans pompes : dépannage et contrôle : coupure EDF, ré-enclenchement disjoncteur et remise en service		
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	Serrurerie	27/11/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement		
PR LES RECOLLETS Cne PONTIVY	Télésurveillance	12/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement		
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	Serrurerie	07/08/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien		
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	Serrurerie	15/10/2009	Préventif	Mise en place d'un capot sécurisé avec barreaudage pour sécurité des personnes		
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	Armoire électrique	31/03/2009	Préventif	Mise en conformité suivant le rapport 2008.		
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	Automate	24/12/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement		
PR PONT DE SIGNAN (BUT) Cne PONTIVY	Groupe électrogène	13/07/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien		
PR STIVAL Cne PONTIVY	Armoire	09/01/2009	Curatif	Nettoyage, graisses en surface, contrôle et essais		



Station	Libellé équipement	Date	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
PR STIVAL Cne PONTIVY	Armoire	21/12/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routine d'entretien
PR STIVAL Cne PONTIVY	Télésurveillance	03/07/2009	Curatif	Défaut liaison GEREMI : dépannage et remise en service
PR ZI Cne PONTIVY	Armoire	12/03/2009	Préventif	Modification du programme automate pour marnage aléatoire et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Agitateur ANOXIE N2	03/08/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Armoire électrique générale	09/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Capteur de niveau	27/03/2009	Curatif	Contrôle de la sonde de niveau, contrôle et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Centrifugeuse	16/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Clarificateur Nº2	19/02/2009	Curatif	Bandage de la roue non motrice
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Coffret embarqué	03/02/2009	Préventif	Remise en conformité électrique, Intervention non terminée le 16/10/2008
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre arrivée St Thuriau	25/06/2009	Curatif	Contrôle d'isolement du débitmètre, arrivée de ST THURIAU, contrôle et essais.
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre arrivée St Thuriau	04/11/2009	Curatif	Changement des câbles du débitmètre depuis TGBT
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre clarificateur n°l	02/02/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre TROPS PLEIN	02/12/2009	Curatif	Débitmètre ne compte plus : contrôle et dépannage
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Dégrilleur	20/02/2009	Curatif	Changement des 2 fins de course sur le dégrilleur, contrôle et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Dévouteur chaux	01/04/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Electro-Ventilateur d'amorçage	23/08/2009	Préventif	Désamorçage du clarificateur nº2 : remise en service et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Groupe électrogène	21/04/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Groupe électrogène	02/07/2009	Curatif	Remplacement de la conduite alimentation du fuel et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Groupe électrogène	13/07/2009	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Groupe électrogène	27/10/2009	Curatif	Fabrication et pose d'un toit sur le caisson d'enveloppe du Groupe électrogène pour étanchéité efficace du local car fuite d'eau sur le GE
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Groupe électrogène	30/10/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Malaxeur	05/06/2009	Curatif	Réparation du malaxeur
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Onduleur secours API	04/06/2009	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pluviomètre	23/09/2009	Préventif	Changement du pluviomètre
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe de soutirage	12/10/2009	Curatif	Remplacement du stator de la pompe à boues
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe doseuse polymère en émulsion	15/06/2009	Préventif	Essais de la pompe neuve Clairtan N2 en remplacement de la pompe actuelle
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe doseuse polymère en émulsion	18/09/2009	Curatif	Remplacement tuyau pompe polymère et essais
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Porte silo	23/12/2009	Curatif	Consolidation de la porte du silo suite problème ouverture
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Préleveur	20/02/2009	Curatif	Remise en état du préleveur de sortie
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Préleveur filiaire Urbaine	03/12/2009	Curatif	Préleveur entrée Urbain en défaut isolement : contrôle et remise en service
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	serrurerie	11/02/2009	Curatif	Réparation de la clôture



Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
PR PIGEON BLANC Cne PONTIVY	Télésurveillance	10/03/2009	Curatif	Programme	Renouvellement de l'équipement, changement du satellite WIT par un S510, mise en place et paramétrage
PR STIVAL Cne PONTIVY	Armoire	08/06/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR STIVAL Cne PONTIVY	Télésurveillance	25/05/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR ZI Cne PONTIVY	Pompe n ^o 1	15/04/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
PR ZI Cne PONTIVY	Robinetterie	14/12/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
PR ZI Cne PONTIVY	Serrurerie	28/02/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Armoire graisse	19/01/2009	Préventif	Programme	Renouvellement de l'armoire graisse
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Armoire traitement (91)	02/09/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Automate prétraitement 2002	16/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Automate prétraitement 1994	19/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Automate traitement des boues	17/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Barres de guidage pompes poste relevage urbain	13/08/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Batterie de condensateurs	03/06/2009	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Centrale polymères	11/09/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Centrifugeuse	19/01/2009	Curatif	Programme	Remise en état de la centrifugeuse suite à l'entretien préventif.
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Coffret centrifugeuse	20/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Coffret polyester pompes Chlorures ferriques	28/10/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre clarificateur N°l	16/09/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre industriel	03/11/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Débitmètre urbain	05/08/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe doseuse Chlorure ferrique Nግ	23/10/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe doseuse Chlorure ferrique Nº2	23/10/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe eau industrielle N°1	25/03/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe eau industrielle N2	25/08/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe polymère centrifugeuse 1	11/12/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe polymère centrifugeuse 2	15/12/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe recirculation Nୁ	20/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Pompe recirculation N2	20/11/2009	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Robinetterie	28/05/2009	Curatif	Garantie	Renouvellement de la vanne isolement flottateur traitement des graisses
STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY	Télésurveillance	16/11/2009	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

Le détail des opérations réalisées dans le cadre du programme de renouvellement figure en annexe.

Rapport Annuel du Délégataire

10.2TACHES D'EXPLOITATION

10.2.1 Opérations d'entretien

10.2.1.1 Opérations d'hydro curage préventif du réseau

Date intervention	Commune	Adresse	Linéaire (ML)
08/01/2009	PONTIVY	Rue Guillou	532
13/01/2009	PONTIVY	Rue Cassin / Rue Capitaine Le Roy	162
16/01/2009	PONTIVY	rues Carnot / Rivoli / du Tribunal / du Service Technique	559
17/01/2009	PONTIVY	Rue Guillou / rue Cap. Le Roy / avenue de La Libération	264
20/01/2009	PONTIVY	rues diverses	682
21/01/2009	PONTIVY	rue Jean Launay	212
22/01/2009	PONTIVY	rues de Kercado / Jehan de Rohan / Gal de Gaulle	415
23/01/2009	PONTIVY	Rue Gal de Gaulle / rue Gal Quinivet	663
24/01/2009	PONTIVY	rue de la Liberation / rue de la cascade / rue des Petits Champs	844
03/07/2009	PONTIVY	Rutte Nationale / rue d'Iéna	322
26/09/2009	PONTIVY	LE LAVANDIER	100
		total	4 755 ml

10.2.1.2 Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Détail des opérations curatives de débouchage de réseau :

Date intervention	Adresse
09/01/2009	RUE QUINIVET
05/02/2009	ALLEE B ALBRECHT
04/06/2009	Quai des récollets
02/07/2009	Rue Nationale n°117
14/12/2009	Av de la Liberation (face au Leclerc)
29/12/2009	Rue des moulins

Détail des opérations de débouchage de branchement :

Date intervention	Commune	Client	Adresse	Linéaire (ML)	Commentaires
09/01/2009	PONTIVY		rue du Pigeon Blanc	25	
13/01/2009	PONTIVY		rue du Caire	5	
13/01/2009	PONTIVY	PACT-ARIM	rue D'iena	10	
04/02/2009	PONTIVY		rue de Port Audrain		Fusée bloquée cause éboulement.
04/02/2009	PONTIVY	RESTAURANT LE VAILLANT	restaurant Le Vaillant		
21/02/2009	PONTIVY		rue Charles le Tellier		
25/02/2009	PONTIVY	CAFE LE PLAZZA	Café Le Plazza		
10/03/2009	PONTIVY	CAFE LE PLAZZA			Débouchage WC impossible.
15/05/2009	PONTIVY	Mr MARTIN	93 rue Gal de Gaulle		



13/06/2009	PONTIVY	Mr LE GOURRIEREC	53 rue du Pigeon Blanc	60	
15/07/2009	PONTIVY		Rue d'inéa		
08/09/2009	PONTIVY		Rue Blaise Pascal		
16/09/2009	PONTIVY	ASTELEC	ZI Kergoustard		
10/10/2009	PONTIVY		8 rue de Balzac	45	
23/12/2009	PONTIVY	EIFFAGE 56	Expert Pontivy		pompage+nettoyage+déb. BBT

Détail des opérations de pompage de postes de relèvement :

Date intervention	Commune	Adresse
08/01/2009	PONTIVY	PR La Villeneuve
07/02/2009	PONTIVY	PR Zone Industrielle
28/02/2009	PONTIVY	PR Zone Industrielle
09/03/2009	PONTIVY	PR du Pigeon Blanc
25/03/2009	PONTIVY	PR Urbain
21/04/2009	PONTIVY	PR La Villeneuve
08/06/2009	PONTIVY	PR de Stival
13/06/2009	PONTIVY	PR du Pigeon Blanc
15/06/2009	PONTIVY	PR du gros chêne PR BUT
17/06/2009	PONTIVY	KERJALOTTE
25/08/2009	PONTIVY	PR La Plage
04/12/2009	PONTIVY	PR de But

10.2.2 Opérations de contrôle d'étanchéité du réseau

Détail des opérations de contrôle par diagnostic vidéo :

Date intervention	Commune	Adresse	quantification travail (ML+T)	Commentaires
18/06/2009	PONTIVY	Rte de Guéméné	28,2	
23/10/2009	PONTIVY	Rés Pont neuf rue Gaillard	88	Réseau EP300 rapports/plans
10/11/2009	PONTIVY	Résidence Pont Neuf rue Gaillard	49,1	EU150 Rapports/plans

Détail des opérations de contrôle d'étanchéité du réseau par l'air :

Date intervention	Commune	Commune Client Adresse		Commentaires		
05/11/2009	PONTIVY	LE BADEZET	Résidence du pont Neuf	EU 150		
18/11/2009	PONTIVY	LE BADEZET	Résidence du pont Neuf	recherche de fuite EU160/200		

10.2.3 Etudes et avant-projets

Suite à la signature de la convention de partenariat sur les eaux parasites, l'étude de prédiagnostic a été faite et présentée à la collectivité en janvier 2010.

10.2.4 Contrôles réglementaires

10.2.4.1 Contrôles réglementaires



Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Débitmètre Rue du Bequerel Cne PONTIVY	18/08/2009	Armoire électrique	Contrôle de Conformité 2009 sur toutes les installations concernées du contrat

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

10.3 PROGRAMME CONTRACTUEL

10.3.1 Programme d'investissements

Projets contractuels	Financement	Délai souhaitable	Commentaires
Traitement des matières de vidange	Collectivité	2008	Mis en service en 2009

10.3.2 Programme de renouvellement

Le détail de ce chapitre est présenté en Annexe 4.

10.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

Sans objet pour l'exercice concerné.

10.5 GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE

Pour l'exercice de l'année 2009, les dépenses au titre de la garantie pour continuité de service s'élèvent à :

- Equipements: 79.663,48 euros.

Le détail de ces interventions figure dans les chapitres précédents.

10.6 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES

Un **Fond Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fond Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fond Contractuel.

Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.

Rapport Annuel du Délégataire

11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

11.1 SUR LE RESEAU

Extension et renouvellement de canalisations eaux usées 2009 :

Date	Lieu-dit	Ext	Rt	Refoulement	Diamètre	Nature	Plan
Septembre	Rue du Pivert	192			200	PVC	Oui
Septembre	Rue de la Lande du Moulin	146			200	PVC	Oui
Septembre	Porh Rousse	914,8			200	PVC	Oui
Décembre	Lotissement Villa Morbihanne (privé)	442			200	PVC	Non
		1694,8	0	0			

11.2 SUR LES POSTES DE RELEVEMENT ET LES STATIONS DE TRAITEMENT

11.2.1 Nouveaux aménagements et renforcements

11.2.1.1 Travaux réalisés par une tierce entreprise

11.2.1.2 Travaux réalisés par l'exploitant

Rien à signaler pour l'exercice concerné.

11.2.2 Nouvelles installations

Un nouveau poste de relèvement a été réalisé par la collectivité en 2009 : PR du Moulin de Guernal Commune de PONTIVY.



12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

12.1 LE CARE

LIBELLE

24/06/2010

Année 2009

CEB COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION **ANNEE 2009**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

OUEST CEB Région Centre

Département

MORBIHAN CIE DES EAUX DU BLAVET-ASST Collectivité

En milliers d'Euros Année 2008

PRODUITS	1 725,4	1 860,8	135,4
Exploitation du service	801,2	869,0	
Collectivités et autres organismes publics	880,4	939,6	
Travaux attribués à titre exclusif	34,4	47,7	
Produits accessoires	9,5	4,4	
CHARGES	1 926,2	1 974,5	48,3
Personnel	159,0	164,3	
Energie électrique	127,0	143,3	
Produits de traitement	54,3	40,4	
Analyses	45,5	37,3	
Sous-traitance, matières et fournitures	213,1	212,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	10,2	10,6	
Autres dépenses d'exploitation	89,9	60,2	
- Télécommunications, poste et télégestion	2,0	2,3	
- Engins et véhicules	17,9	16,8	
- Informatique	17,1	11,8	
- Assurances	1,9	2,1	
- Locaux	29,8	29,2	
- Divers	21,3	-2,0	
Contribution des services centraux et recherche	35,7	40,4	
Collectivités et autres organismes publics	880,4	939,6	
- Part collectivité	791,4	830,6	
- Autres organismes publics	89,0	109,0	
Charges relatives aux renouvellements	169,5	202,7	
- Pour garantie de continuité du service	57,2	82,3	
- Programme contractuel	112,3	120,3	
Charges relatives aux investissements contractuels	132,0	112,5	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	132,0	112,5	
Charges relatives investissements du domaine privé	4,9	4,7	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	4,7	6,1	
RESULTAT AVANT IMPOT	-200,8	-113,7	87,

⁽¹⁾ Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf: 124-021001 -566701 -02 2009120

⁽²⁾ Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Rapport Annuel du Délégataire

12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n°740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du Décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

- 2) **Charges** les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :
 - des Charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent:

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

Rapport Annuel du Délégataire

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services
 Centraux et à la Recherche.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel:

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau:

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses:

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires DDASS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.



6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend:

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend:

- la taxe professionnelle.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public..

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : amortissement, location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.

• "Assurances" : ce poste comprend :

- la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
- Les primes dommages ouvrages
- Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
- Les franchises appliquées en cas de sinistre.

Rapport Annuel du Délégataire

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend:

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au Décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Depuis de cet exercice, le calcul intègre également les charges effectivement constatées depuis le début du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement": le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Rapport Annuel du Délégataire

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend:

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





13 SPECIMENS DE FACTURES

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET Nº2007-67 5

Vos Contacts :

Accueil: 2, Place René Cassin B.P. 70108 56401 AURAY CEDEX Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 56 56 20 00 Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

218,57 €

Dépannage 24h/24 : 08 11 46 03 11 (prix d'un appel local)

SPECIMEN 01 Janvier 2010

Courrier : B.P. 70108 56401 AURAY CEDEX

Gérez votre compte sur www.ceb-service-des-eaux.fr

ПΠ

Référence à rappeler

DESTINATAIRE **DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

Ville PONTIVY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3. Consommation TTC

218.57 € **Total facture TTC** 218,57 €

soit 0.0018 €/Litre

CEB SNC au Capital de 15 000 € RCS Lorient B398109116 Siège Social 85, rue Roger le Curiff 56300 Pontivy TVA Intracommunautaire n°FR 19 398 109 116
Informément à l'article 27 de la lo Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'Objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de réglement Pour les sociales de l'amélioration de conduit prus pouvaires encenteires un ros habes even uniment de falléchore initiale inscription prus prus prus entre la votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation	Information
BRANCHEMENT	Numéro	Diamètre				m3	IIIIOIIIIauoii
PONTIVY						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE	N°Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	185,57 € HT	195,78 € TTC	m3	m3	€HT	€HT	€HT	%
Consommation part Communale		Année 2010		120	0,7938	95,26		5,50
Consommation part CEB		Année 2010		120	0,7526	90,31		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	21,60 € HT	22,79 € TTC	m3	m3	€HT	€HT	€HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2010		120	0,1800	21,60		5,50

HT soumis à TVA : 207,17 € TVA sur les débits : 11,40 € Total Facture 218,57 € TTC

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.
Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,46 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2010 au 01/12/2010.
Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2010	13.00 €
10/03/2010	13,00 €
10/04/2010	13,00 €
10/05/2010	13,00 €
10/06/2010	13,00 €
10/07/2010	13,00 €
10/08/2010	13,00 €
10/09/2010	13,00 €
10/10/2010	13,00 €
10/11/2010	13,00 €
Total	130,00 €

Vos références de prélèvement :



Vos Contacts:

Accueil : 2, Place René Cassin B.P. 70108 56401 AURAY CEDEX

Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 56 56 20 00Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

SPECIMEN 01 Janvier 2009 Courrier : B.P. 70108 56401 AURAY CEDEX Dépannage 24h/24 : 08 11 46 03 11 (prix d'un appel local)

Gérez votre compte sur www.ceb-service-des-eaux.fr

Référence à rappeler

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

Ville PONTIVY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3. Consommation TTC 217,79€ **Total facture TTC** 217,79 €

217,79 €

soit 0,0018 €/Litre

A NE PAS PAYER SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation	Information
BRANCHEWENT	Numéro	Diamètre				m3	IIIIOIIIIalioii
PONTIVY						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION					120		

SPECIMEN	FACTURE	N°Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	186,04 € HT	196,27 € TTC	m3	m3	€HT	€HT	€HT	%
Consommation part Communale		Année 2009		120	0,7938	95,26		5,50
Consommation part CEB		Année 2009		120	0,7565	90,78		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	20,40 € HT	21,52 € TTC	m3	m3	€HT	€HT	€HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2009		120	0,1700	20,40		5,50

Total Facture	217,79 € TTC	HT soumis à TVA : 206,44 € TVA sur les débits : 11,35 €
---------------	--------------	--

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

disposition des services et destine à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et

préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.
Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,46 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2010 au 01/12/2010.
Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2010	13,00 €
10/03/2010	13,00 €
10/04/2010	13,00 €
10/05/2010	13,00 €
10/06/2010	13,00 €
10/07/2010	13,00 €
10/08/2010	13,00 €
10/09/2010	13,00 €
10/10/2010	13,00 €
10/11/2010	13,00 €
Total	130,00 €

Vos références de prélèvement :



14 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule, pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement dans ce rapport annuel du Délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

<u>Autosurveillance</u>: Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

<u>Biens financés par la collectivité</u>: Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du Délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

<u>Biens de retour</u>: Biens financés par le Délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

<u>Biens de reprise</u>: Biens financés par le Délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

<u>Bilan journalier</u>: Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures, proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentration et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

<u>Bilan annuel</u>: Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers, en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

<u>Branchements</u>: Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'usager.

<u>CARE</u>: Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du Décret 2005-236 du 18 mars 2005.

<u>Client</u>: Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

<u>Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement</u>: Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

<u>Contrôle officiel</u> : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.



<u>Echantillon</u>: Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.): Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls, l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

<u>Taux d'eaux parasites</u>: Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

<u>Paramètre d'une analyse</u>: Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluents à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

<u>Patrimoine immobilier</u> : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achats de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf.
- investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

<u>Programme contractuel de renouvellement</u> : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

<u>Programme d'investissement</u>: Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : Ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Rapport Annuel du Délégataire

15 ANNEXES

15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Libellé Installation	Libellé sous- installation	Libellé équipement	Date de mise en service
Débitmètre Rue du Becquerel		Armoire électrique	9/8/2005
Cne PONTIVY		Débitmètre gravitaire	15/12/2009
		Télésurveillance	15/9/2005
Débitmètre Rue des Moulins Cne PONTIVY		Armoire électrique	9/8/2005
PONTIVY		Canalisation EP	1/1/2008
PONTIVY		Canalisation EU	1/1/2008
		Armoire électrique	1/3/2009
		Ballon anti bélier	1/3/2009
		Pompe 1	1/3/2009
PR du Moulin de Guernal		Pompe 2	1/3/2009
Cne PONTIVY		Robinetterie divers	1/3/2009
CHE PONTIVI		Serrurerie divers	1/3/2009
		Télésurveillance	1/6/2008
		Tuyauterie divers	1/3/2009
		Vanne murale isolement entrée poste	1/3/2009
		Coffret électrique	15/1/2007
		Lot Robinetterie	15/1/2007
PR DU GROS CHENE		Lot Tuyauterie	15/1/2007
Cne PONTIVY		Pompe Gros Chêne N ^o	15/1/2007
CHE FONTIVI		Pompe Gros Chêne N ²	15/1/2007
		Support MOBITECH	25/3/2009
		Télésurveillance	15/1/2007
		Armoire	20/10/2006
		Capteurs de niveau	19/12/2006
		Démarreur P1	1/8/1986
		Démarreur P2	1/8/1986
		Démarreur P3	1/8/1986
		Démarreur P4	1/8/1986
PR GENDARMERIE		Pompe N ^o 1	15/12/2006
Cne PONTIVY		Pompe N2	15/12/2006
One i Giviiv i		Pompe N3	15/12/2006
		Pompe N ⁴	15/12/2006
		Robinetterie	16/3/2007
		Serrurerie	15/10/2003
		Support MOBITECH	25/3/2009
		<u>Télésurveillance</u>	20/9/2006
		Tuyauterie	1/8/1986
		Armoire	20/9/2004
		Capteurs de niveau	1/8/1986
		Pompe N°	1/12/2004
PR LA PLAGE		Pompe N2	20/9/2004
Cne PONTIVY		Robinetterie	29/11/2004
		Satellite WIT	1/12/2004
		Serrurerie	22/9/2004
		Support MOBITECH	25/3/2009
		Tuyauterie	29/11/2004
DD LA VIII ENELIVE DOCTIO		Armoire électrique	9/8/2005
PR LA VILLENEUVE POSTIC		Pompe 1	1/7/2005
Cne PONTIVY		Pompe 2	1/7/2005
		Support MOBITECH	25/3/2009



	Armoire	3/9/2003
	Capteur de niveau	1/8/1986
	Démarreur P1	1/8/1986
	Démarreur P2	1/8/1986
	Pompe N°1	6/8/2002
PR LES RECOLLETS	Pompe N°2	10/12/2003
Cne PONTIVY	Robinetterie	1/6/1986
	Serrurerie	4/12/2003
	Support MOBITECH	25/3/2009
	Télésurveillance	15/9/2003
	Tuyauterie	1/6/1986
	Armoire électrique	20/12/2007
	Capteurs de niveau	1/8/1986
	Pompe N°1	1/8/1986
	pompe N2	1/8/1986
PR PIGEON BLANC	Robinetterie	1/5/1986
Cne PONTIVY	Serrurerie	1/8/1986
	Support MOBITECH	25/3/2009
	Télésurveillance	10/3/2009
	Tuyauterie	28/8/2008
	Armoire électrique	1/12/2004
	Automate	1/2/2005
	Câbles électriques	1/2/2005
	Groupe électrogène	1/2/2005
	Menuiserie Tout type	1/2/2005
	Panier de dégrillage	3/3/2004
	Pompe N°1	1/2/2005
PR PONT DE SIGNAN	Pompe Nº2	1/2/2005
(BUT)	Pompe N3	1/2/2005
Cne PONTIVY	Pompe N ⁴	1/2/2005
	Robinetterie Tout type	1/2/2005
	Support MOBITECH	25/3/2009
	Télésurveillance	1/2/2005
	Tour de Désodorisation Charbon Actif	1/2/2005
	Tuyauterie Tout type	1/2/2005
	Ventilateur Charbon Actif	1/2/2005
	Armoire électrique	1/6/2008
	Ballon anti bélier	1/6/2008
	Pompe 1	1/6/2008
	Pompe 2	1/6/2008
PR Rue Roger le Cunff	Robinetterie divers	1/6/2008
Cne PONTIVY	Serrurerie divers	1/6/2008
One i Oiviiv i	Support MOBITECH	25/3/2009
	Télésurveillance	1/6/2008
	Tuyauterie divers	1/6/2008
	Vanne murale isolement entrée poste	1/6/2008
	Armoire	8/11/2009
	Capteurs de niveau	1/8/1986
	Démarreur P1	1/8/1986
	Démarreur P2	1/8/1986
	Pompe N°1	1/8/1986
PR STIVAL	Pompe N°2	6/8/2002
Cne PONTIVY		
	Robinetterie Serrurerie	1/5/1986
		1/8/1986
	Support MOBITECH	25/3/2009
	Télésurveillance	26/5/2009
	Tuyauterie	1/8/1986



	1	Armaira	16/2/2007
		Armoire	16/3/2007
		Mesure de Niveau	16/3/2007
		Pompe nº	15/4/2009
		Pompe nº2	6/8/2002
PR ZI Cne PONTIVY		Potence 1T	14/1/2009
		Rail, potence, trappes et vanne murale	28/2/2009
		Robinetterie	14/12/2009
		Satellite WIT	16/3/2007
		Support MOBITECH	25/3/2009
		Tuyauterie	1/6/1989
		Agitateur Anoxie	1/7/2004
		Agitateur anoxie Nº2	4/12/2008
		Agitateur N°	16/7/2008
		Agitateur N2	16/7/2008
		Agitateur N ³	16/7/2008
		Agitateur N ⁹	16/7/2008
		Jupes structure toilée turbines 7-8-9 et 10	8/6/2002
		Oxymètre	19/9/2000
		Turbine d'aération n ^o 1	1/6/1989
		Turbine d'aération n°10	1/6/1989
		Turbine d'aération n°2	1/6/1993
	AERATION	Turbine d'aération n ³	1/6/1993
		Turbine d'aération n ⁴	1/6/1993
		Turbine d'aération n'5	1/6/1993
		Turbine d'aération n ⁶	1/6/1993
		Turbine d'aération n°7	1/6/1993
		Turbine d'aération n%	27/8/2009
		Turbine d'aération n ⁹	1/6/1989
		Turbine dénitrif 1	1/6/1980
		Turbine dénitrif 2	1/6/1980
		Turbine dénitrif 3	1/6/1980
		Turbine dénitrif4	1/6/1980
		Turbine dénitrif 5	1/6/1980
STEP DE SIGNAN		Turbine dénitrif 6	1/6/1980
Cne PONTIVY		Armoire préleveurs	1/12/1992
One i Onii i		Canal Venturi de sortie	1/12/1994
		Clarificateur N ^o	1/6/1993
		Clarificateur N ²	1/6/1993
		Coffret déporté	15/6/1978
		Débitmètre clarificateur n°1	1/8/1996
		Débitmètre clarificateur N ²	1/8/1996
		Débitmètre sortie station	1/8/1996
		Electro Ventilateur d'amorçage	13/4/2006
		Electro-Ventilateur d'amorçage	4/5/2005
		Pompe de lavage goulotte	15/6/2001
		Pompe extraction clarificateur 1	2/12/2004
	CLARIFICATION	Pompe extraction clarificateur 2	2/12/2004
	OL/WWW IO/WION	Pompe flottant	15/6/1978
		Pompe flottant	15/6/1978
		Pompe recirculation N°1	15/5/1999
		Pompe recirculation N°1	20/11/2009
		Pompe recirculation N2	15/7/2003
		Pompe recirculation N2	20/11/2009
		Pompe recirculation N3	1/6/1994
		Pompe recirculation N3	1/6/1993
		Potence Puit Recirculation / Extraction	15/6/1990
		Potence Puit Recirculation / Extraction Nº2	15/6/1990
		Préleveur	1/12/1999
L	l		



		O Dowlers	45/4/4000
		2 Portes	15/1/1980
		Balance de précision	15/6/1991
		Ballon eau chaude	15/6/2001
		Détecteur H2S	15/6/1991
		Douche et rince œil de sécurité	15/6/2001
		Fax	15/6/2002
		Four	15/6/1991
		Micro ordinateur (2)	15/6/1998
	COMMUN USINE	Microscope	15/6/1991
		pHmètre portable	15/6/1991
		Pluviomètre	1/1/2000
		Portail électrique	15/5/2000
		Réfrigérateur	15/6/1991
		Robinetterie	1/6/1989
		serrurerie	15/6/1990
		Supervision	15/6/1995
		Tuyauterie	1/6/1989
		Coffret polyester pompes Chlorures	
	DEPHOSPHATATIO	ferriques	28/10/2009
	N	Cuve	1/6/1993
ļ		Pompe doseuse Chlorure ferrique N°	23/10/2009
		Pompe doseuse Chlorure ferrique №2	23/10/2009
		Armoire dénitrif (78)	15/6/1978
		Armoire électrique	1/12/2008
		Armoire électrique générale	1/6/1989
		Armoire groupe électrogène	15/6/1978
		Armoire traitement	16/11/2009
		Armoire traitement (93)	15/6/1993
STEP DE SIGNAN		Automate centrifugeuse + chaux	15/6/2002
Cne PONTIVY		Automate groupe électrogène	15/6/1998
		Automate MV et +	1/12/2008
		Automate prétraitement 2002	16/11/2009
		Automate Prétraitement 1994	16/11/2009
		Automate traitement des boues	16/11/2009
		Batterie de condensateurs	3/6/2009
		Cellule arrivée	1/6/1980
		Centrale détection incendie	1/6/1993
		Climatisation armoire 91	15/6/2002
		Climatisation armoire 93	15/6/2002
	EL EOTDIOITE	Coffret Aération et Bassin Tampon	15/6/1991
	ELECTRICITE	Contrôleur d'isolement	1/6/1994
		Cuve fuel	1/6/1993
			15/6/2002
		Démarreur centrifugeuse	
			15/6/1978
		Disjoncteur 78	15/6/1978 15/6/1991
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91	15/6/1991
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93	15/6/1991 15/6/1993
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API Pompe fuel	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1998 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007 15/6/1978
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API Pompe fuel Radiateur industriel + Resistance Boues	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1991 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007 15/6/1978 1/6/1993
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API Pompe fuel Radiateur industriel + Resistance Boues Télésurveillance	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007 15/6/1978 1/6/1993 16/11/2009
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API Pompe fuel Radiateur industriel + Resistance Boues Télésurveillance Transformateur	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1978 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007 15/6/1978 1/6/1993 16/11/2009 1/6/1989
		Disjoncteur 78 Disjoncteur 91 Disjoncteur 93 Disjoncteur général Disjoncteur PR Industriel Eclairage Groupe électrogène Lecteur de badge Onduleur secours API Pompe fuel Radiateur industriel + Resistance Boues Télésurveillance	15/6/1991 15/6/1993 15/6/1991 15/6/1991 1/6/1993 1/6/1993 1/12/2008 5/6/2007 15/6/1978 1/6/1993 16/11/2009



			1 -/-//
		Agitateur floculateur	2/6/1999
		Agitateur graisse N°l	3/6/1999
		Agitateur graisse N2	3/6/1999
		Agitateur polymère (2)	2/6/1999
		Agitateur PR	3/6/1999
		Armoire	1/12/1992
		Automate filiaire industriel	16/3/2007
		Ballon air pressurisé N°AlK096625 FLOTTATEUR N°I	15/6/1998
		Ballon air pressurisé N°AlK096631 FLOTTATEUR N°2	15/6/1998
		Canal Venturi	1/6/1990
		Centrale polymère	15/6/1999
		Coffret	12/6/1999
	-	Compresseur pressurisation 1	15/6/1999
		Compresseur pressurisation 2	15/6/1999
		Débitmètre	1/8/1996
		Débitmètre 1	1/8/1998
		Débitmètre 2	1/8/1998
		Débitmètre industriel	3/11/2009
	FILIAIRE	Dégrilleur	1/6/1999
	INDUSTRIELLE	Doseur	15/6/1999
		Filtre	15/6/1999
		Flottateur N ^o 1	1/6/1999
		Flottateur N°2	1/6/1999
		Pompe de pressurisation n°1	8/9/2002
		Pompe de pressurisation nº2	16/3/2007
		Pompe doseuse polymère (2)	15/6/1999
		Pompe péristatique N°1	28/7/2004
STEP DE SIGNAN	-	Pompe péristatique Nº2	30/7/2004
Cne PONTIVY		Pompe relevage E.I. n ^o	4/7/2007
		Pompe relevage E.I. n ²	4/7/2007
		Portique RELEVAGE INDUSTRIEL	15/6/2000
		Potence agitateur RELEVAGE INDUSTRIEL	15/6/1990
		Préleveur	1/12/1999
		Racleur motorisé Deg 1	1/1/2000
		Sonde US poste industriel	6/1/2010
		Tour de pressurisation N°1	15/6/1999
		Vanne chasse sable	15/6/1999
		Vanne entrée pressurisation	15/6/1999
		Vanne sortie pressurisation	15/6/1999
		Aéroflot embarqué	2/9/2002
		Agitateur fosse graisse	15/6/1990
		Agitateur losse graisse Armoire préleveurs	12/12/2003
		Barres de guidage pompes poste	13/8/2009
		relevage urbain	
		Canal Vanturi	1/6/1000
		Canal Venturi	1/6/1990
		Canal Venturi TROPS PLEIN	1/6/1990
		Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau	1/6/1990 1/6/1993
		Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur Pompe à sable embarquée	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007 15/6/2002
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur Pompe à sable embarquée Pompe Bassin tampon n°1	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007 15/6/2002 1/6/1990
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur Pompe à sable embarquée Pompe Bassin tampon n°1 Pompe Bassin tampon n°2	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007 15/6/2002 1/6/1990
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur Pompe à sable embarquée Pompe Bassin tampon n°1 Pompe Bassin tampon n°2 Pompe Bassin tampon n°3	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007 15/6/2002 1/6/1990 28/4/2008
	FILIAIRE URBAINE	Canal Venturi TROPS PLEIN Capteur de niveau Capteur de niveau Coffret embarqué Débitmètre TROPS PLEIN Débitmètre urbain Dégrilleur Pompe à sable embarquée Pompe Bassin tampon n°1 Pompe Bassin tampon n°2	1/6/1990 1/6/1993 1/8/1996 15/6/2002 1/8/1996 5/8/2009 22/1/2007 15/6/2002 1/6/1990



		Pompe N3	15/11/2000		
		Pompe N4	15/5/2003		
		Pont racleur dégraisseur	18/4/2002		
		Portique POSTE DE RELEVAGE			
	FILIAIRE URBAINE	Potence agitateur DEGRAISSAGE			
		Potence BASSIN TAMPON			
		Préleveur filiaire Urbaine			
		Turbine flottante			
		Vis à sable - classificateur			
		Agitateur bâche contrôle 1			
		Agitateur bâche contrôle 2			
		Agitateur bâche stockage			
		Débitmètre extraction MV			
		Débitmètre MV vers stockage			
		Dégrilleur - laveur - compacteur			
		Pompe de reprise à lobes			
		Pompe de transfert 1 vers stockage			
		Pompe de transfert 2 vers stockage			
		Potence agitateur et treuil			
	RECEPTION DES	Préleveur échantillon MV			
	MATIERES DE	Sonde de niveau			
	VIDANGE	Sonde de niveau fosse 1			
		Sonde de niveau fosse 2			
		Sonde de pHmètre			
		Sonde de Redox			
		Transmetteur afficheur des mesures			
		Tuyauterie divers du poste			
		Vanne de dépotage automatique			
		Vanne de répartition 1			
STEP DE SIGNAN		Vanne de répartition 2			
Cne PONTIVY		Vanne de répartition fosse 1			
		Vanne de répartition fosse 2			
		Agitateur			
		Agitateur polymère (2) Ballon surpression eau industrielle N⁴			
		Broyeur Capteur de débit			
		Capteur de debit			
		Centrale polymère			
		Centrifugeuse			
		Coffret centi			
		Coffret chaux			
		Coffret déporté agitateur			
		Coffret déporté + télécommande radio			
		Coffret presse			
		Compresseur			
	TRAITEMENT DES	Compresseur air vanne silo			
	BOUES	Débitmètre arrivée boue			
		Débitmètre boues			
		Débitmètre boues			
		Dépoussiéreur			
		Dévouteur chaux			
		Doseur			
		Filtre			
		Floculateur			
		Gavopompe Presse 2			
		Malaxeur			
		Malaxeur Acemo			
		Palan 1.5t Et Chariot(2) Centrifugeuse	15/6/2000 15/6/1990 15/6/1990 15/6/2000 2/3/2010 4/12/2003 1/6/1990 1/12/2008 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1999 1/6/1993 1/6/1999 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/6/1993 1/7/2007 15/6/1999 15/6/1999		
		Pompe alimentation boue (ancienne)			
		Pompe de soutirage			
i	İ.	i onipe de soullage	0/12/2000		



		Domino documento de la companya de l	44/5/0001
		Pompe doseuse polymère en émulsion	11/5/2004
		Pompe eau industrielle Nº	25/3/2009
		Pompe eau industrielle N°2	25/8/2009
		Pompe eau industrielle N'3	1/6/1993
		Pompe Nº égouttures	29/3/2003
		Pompe Nº2 égouttures	15/4/2003
		Pompe polymère centrifugeuse 1	15/6/1996
		Pompe polymère centrifugeuse 2	15/6/1996
		Pompe polymère presse N°1 Pompe polymère presse N°2	15/6/1996
		Porte silo	15/6/1996 15/6/1993
		Potence ALPHA LAVAL Centrifugeuse	15/6/1990
	TRAITEMENT DES	Potence Eaux Industrielles	15/6/1990
	BOUES	Potence Epaississeur	15/6/1990
		Presse	15/6/1980
		Silo 50 M³ ACIER	1/6/1984
		Silo so Mª ACIETO	15/6/1999
		Table d'égouttage	1/10/2000
		Vanne murale	15/6/1999
		Vanne prélèvement boue	15/6/2002
		Vanne prelevement boue Vanne prélèvement boue	15/6/2002
		Varine prelevement bode Ventilateur local	15/6/1999
		Vertifiateur local Vide cave N°1	15/7/2003
		Vide cave N°2	1/12/1992
		Vide cave N2 Vis de transfert	15/6/1999
		Agitateur BIOMASTER	20/2/2004
		Agitateur chaux	2/6/1999
		Agitateur hydrolyse	10/12/2003
		Agitateur lipoflux	24/10/2005
STEP DE SIGNAN		Armoire graisse	29/10/2008
Cne PONTIVY		Automate Graisses	19/7/2006
		Bac inox	1/6/1993
		Broyeur Lipoflux	29/8/2008
		Capteur de niveau	15/6/1999
		Capteur de température	15/6/1999
		Cuve	1/6/1993
		Cuve tampon sortie hydrolyse	24/10/2005
		Débitmètre réglage air	15/6/1999
		Doseur	15/6/1999
		Electrovannes	15/6/1999
	TRAITEMENT DES	Instruments mesure niveau et débit	24/10/2005
	GRAISSES	Lavage HP et Eau chaude	24/10/2005
		Pompe doseuse chaux N°1	1/5/1996
		Pompe doseuse chaux N2	1/5/1996
		Pompe Lipoflux N°1	27/7/2004
		Pompe Lipoflux n ²	29/7/2004
		Pompe transfert aération	24/10/2005
		Pompe transfert BIOMASTER	26/4/2004
		Pompe transfert LIPOFLUX	29/6/2004
		Pompe transfert LIPOFLUX	1/6/1992
		Poreux Biomaster	1/6/1998
		Serrurerie tout type	1/6/1993
		Surpresseur d'air n°1	1/6/1998
		Surpresseur d'air n°1	1/6/1998
		Surpresseur d'air n°2	1/6/1998
		Surpresseur d'air nº2	1/6/1998
		Surpresseur d'air n'3	1/6/1998
		Débitmètre arrivée St Thuriau	1/8/1996
	i	DEDITION ATTIVES OF HIGHER	1/0/1990



15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date: 13/02/2010 109,91960 111,70000 464,40000 106,10000 actualisée 1,76600 1,64370 Racc. 1,036 Valeurs actualisées au 01/10/2009 Formule de r'evision: (0,125+(0,4x((SR13xK)/(SR13xKo))+0,14x(MELBT00/MELBT000)+0,125x(MIM86/MIM86)+0,21x(FSD1/FSD10)))Avenant n° 5 à compter du 08/06/2009 FORMULE = PO (0.125 +0.40 SK/SOKO +0.14ELBT/ELBTO +0.125IM/IMO +0.21FSD1/FSD10 Durée Type d'encaissement : Société MTPB Nº 5520 Redevance: 566700-02-20-C-S-5.50-1 Consommation part CBB Date d'actualisation: 09/10/2009 K: 0,990319 MTPB Nº 5520 SITB INTERNET INSEE Réf. publication MTPB 5516 MTPB 5515 Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix publication 07/08/2009 11/09/2009 11/09/2009 30/09/2009 14/08/2009 Date Applications des indices : Valeur comue Kintermédiaire : 0,990319 20SConsommation part CEB application 01/05/2009 01/05/2009 01/08/2009 01/04/2009 01/06/2009 Date FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA) | 124,40000 Valeur de 449,70000 1,69520 107,90000 1,76660 base Type de contrat : Affermage NDICE SALAIRE REGION BRETAGNE BTP BASE H.BCTRICITB BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 2000 INDICES DES PRIX DES MATERIELS.BASE I EN 1986 Valeurs de base des paramètres utilisés COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN Référence contrat: 566701/02 Partenaire: Ville PONTIVY Substitué avec coeff. 1,036 par 1570283 Prix révisé = [K=0,990319] * Prix de base PROVINCE Prix (HT) à compter du 01/01/2010 979 Produit: Assamissement CEB Indice Devise : Buro MELBT00 MIM86

SR13

×

FSDI

Page 1/2



		0,125000000	0,412935089	0,142620426	0,121202513	0,188561093		0,990319121
			+	+	+	+	ĺ	
Détail du calcul du coefficient de variation	oxKo)) + 0,14x(MELBT000/MELBT000) + 0,125x(MIM86/MIM860) + 0,21x(FSD1/FSD10)))		(464, 4x1, 766) / (449, 7x1, 7666)	(109,9196/107,9)	(1,6437/1,6952)	(111,7/124,4)		
	JK)/(SR13		×	×	×	×		
	5+(0,4x((SR13x	0,125	0,4	0,14	0,125	0,21		
	ésultat=(0,125		4	+	+	+		
	Résul	774		30	100	1 19	R 15	12 PE

K définitíf : 0,990319	CRITERES TARIFAIRES			
		Référence client sur tiers : (4128093418/4128100107);(Aure)	Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers	

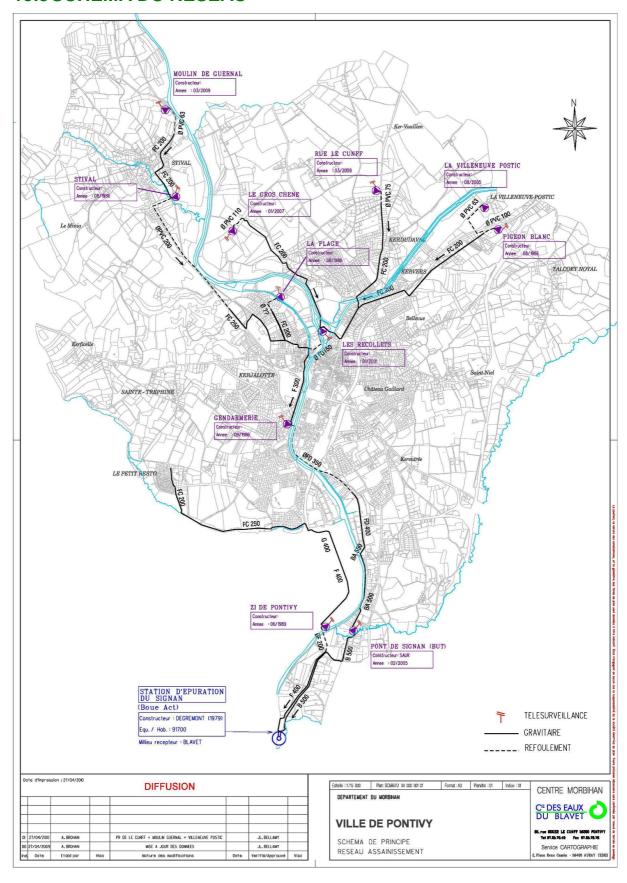
n.r.= non assujetti à la redevance				Tranches	ches	!		
	1 - Ma	l - Maximum						
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
4128093418/4128100107	0,5433	0,5380	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	nr.	D.T.
0.00	33							81 E
n.r.= non assujetti à la redevance				Tranches	ches			
	[1,6000	000]	[6001, 12000	12000]	[12001,24000	24000]	[24001 , 50000	50000]
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	0,7600	0,7526	0,7400	0,7328	0,7183	0,7113	0,6317	0,6256
	5							÷
n.r.= non assujetti à la redevance	100	53		Tranches	ches	55		
	[50001,75000]	75000]	75001 - Maximum	faximum				
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Author	00120	105011	00050	7650	3	3	3	3

age 2/2

cep

Rapport Annuel du Délégataire

15.3 SCHEMA DU RESEAU









15.4 PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

DETAIL DU RENOUVELLEMENT REALISE POUR L'ANNEE



Participation (€)	2009	Dotation anuelle actualisée (€)	2009	Coefficient d'actualisation d∈ la dotation (€)	009
			120 325	1,2	,282

 Maître d'ouvrage :
 CEB PONTIVY
 Montant réalisé pour l'année (€)
 257 160

PR STIVAL Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Armoire :	08/06/2009	Total	Programme	3 293
Télésurveillance :	26/05/2009	Total	Programme	1 646
			Total (€	4 939

PR ZI Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Robinetterie :	14/12/2009	Total	Programme	6 933
Serrurerie :	28/02/2009	Total	Programme	3 764
			Total (€	10 697

Année 2009 Page : 1/2





DETAIL DU RENOUVELLEMENT REALISE POUR L'ANNEE



Ĭ	Maître d'ouvrage :	CEB PONTIVY	Montant réalisé pour l'année (€)	257 160
L				

STEP DE SIGNAN Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Armoire graisse :	15/01/2009	Total	Programme	9 400
Armoire traitement (91) :	16/11/2009	Total	Programme	127 690
Automate pretraitement 2002 :	16/11/2009	Total	Programme	11 062
Automate Pretrautement 1994 :	16/11/2009	Total	Programme	11 062
Automate traitement des boues :	16/11/2009	Total	Programme	11 062
Centrale polymères :	11/09/2009	Total	Programme	12 098
Coffret centi:	16/11/2009	Total	Programme	17 000
Coffret polyester pompes Chlourures ferriques :	28/10/2009	Total	Programme	2 501
Débitmètre industriel :	03/11/2009	Total	Programme	3 705
Debitmetre urbain :	05/08/2009	Total	Programme	3 705
Pompe doseuse Chlorure ferrique N°1 :	23/10/2009	Total	Programme	2 368
Pompe doseuse Chlorure ferrique N°2 :	23/10/2009	Total	Programme	2 368
Pompe recirculation N°1 :	20/11/2009	Total	Programme	3 700
Pompe recirculation N°2 :	20/11/2009	Total	Programme	3 700
Télésurveillance :	16/11/2009	Total	Programme	3 643
Turbine d'aération n°8 :	27/08/2009	Total	Programme	16 460
4.		,	Total (€	241 524

Année 2009 Page : 2/2



BILAN DU RENOUVELLEMENT REALISE AU TITRE DU PROGRAMME



Maître d'ouvrage :	CEB PONTIVY														
DOTATIONS ET AVENANTS	NON ACTUALISES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total (€)
Dotation ((€)	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	93 888	54 238	1 180 894
						,				1					
COEFFICIEN	ITS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009						
Coefficient d'actualisatio	n de la dotation	1,00000	1,01515	1,04442	1,08457	1,17038	1,19569	1,23084	1,28158						
Coefficient d'actualisation	de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000						
										1					
RENOUVELLEMENT	T REALISE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009						
Dotation actual	lisée (€)	93 888	95 310	98 058	101 828	109 885	112 260	115 561	120 325						
Report de solde ac	ctualisé (€)	0	-130 622	-130 871	-121 303	-138 739	-107 821	-67 748	40 113						
Renouvellement réa	ılisé Total (€)	224 510	95 559	88 491	119 263	78 967	72 187	7 700	257 160						
Participation	n (€)	0	0	0	0	0	0	0	0						
									1	7					
Solde (€)	·130 622	-130 871	-121 303	-138 739	-107 821	-67 748	40 113	-96 721						

Le montant de la dotation est actualisé avec un coefficient précisé dans le contrat ou à défaut le coefficient d'actualisation du prix de l'eau.



15.5 L'ORGANISATION DE SAUR

1) LE PERSONNEL

1.1 Organisation régionale

SAUR Ouest compte près de 1.200 collaborateurs, répartis sur les 5 départements de la Bretagne historique (les 4 départements Bretons + la Loire Atlantique) et assure au quotidien une présence de proximité.

SAUR Ouest, en quelques chiffres, c'est :

- 743 communes desservies
- 145 contrats Eau
- 445 contrats Assainissement
- 732.000 Clients Eau et 455.000 Clients Assainissement
- 150.000 diagnostics Assainissement Non collectif (ANC)
- plus de 3,8 millions d'habitants desservis

1.2 Organisation du Centre

Le Centre est organisé autour des 4 métiers principaux, afin d'assurer le respect des engagements contractuels de SAUR, à savoir :

- L'exploitation, qui rassemble la majorité du personnel, est organisée en secteurs. Les
 exploitants, avec leur encadrement, assurent la production de l'eau potable, sa distribution, ainsi
 que la collecte des eaux usées et la dépollution avant rejet dans le milieu. Les exploitants sont
 assistés par des techniciens traitement.
- La clientèle assure la relève des compteurs, les facturations, ainsi que toutes les autres opérations d'accueil, mutations, résiliations, relances...
- La maintenance est en charge de l'entretien des équipements, du plan de renouvellement et des conformités réglementaires des appareils sous pression, des armoires électriques et des engins de levage.
- Le service travaux réalise tous les branchements eau et assainissement des nouveaux usagers, ainsi que la pose des poteaux d'incendie et le déplacement des compteurs (métré, DICT, réalisation, facturation).

En plus des 4 métiers principaux, le Centre dispose des compétences : commerciales, direction, comptabilité, achats, laboratoire, sécurité, mise à jour des plans, valorisation des sous-produits, permettant à SAUR de proposer une organisation départementale au plus près des usagers et des élus décideurs.

2) LES MOYENS

2.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de trois laboratoires d'analyses accrédités COFRAC intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat. En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés.

- Laboratoire Régional Saur Ouest 56005 VANNES CEDEX
- Laboratoire Régional Saur Sud Est 30936 NIMES CEDEX 09
- Laboratoire Régional Saur Nord Ile-de-France Normandie et National 78312 MAUREPAS

Ces laboratoires assurent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

Rapport Annuel du Délégataire

2.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines et, notamment :

- 1. Traitement des eaux
- 2. Hydraulique
- 3. Maintenance
- 4. Informatique industrielle
- 5. Logiciels métiers
- 6. Logistique et achats

2.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégataire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C
	Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y
	compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide
D'AUTOMATISMES	d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

Rapport Annuel du Délégataire

3) L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE CENTRE

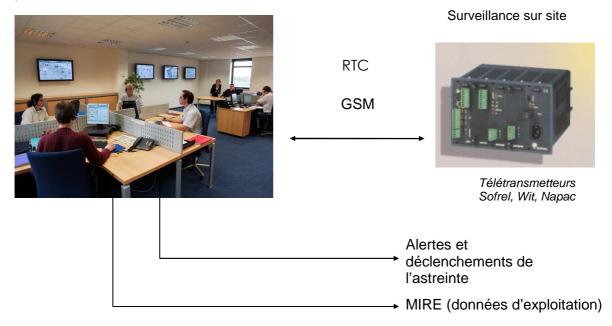
La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

- ➤ De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 et qui disposent chacun d'un véhicule d'intervention : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.
- D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique. Ces agents sont également dotés de véhicules d'intervention spécifiques.
- ➤ D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.
- ➤ Un cadre est également de permanence sur le Centre. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

Schéma de principe du système de gestion des alarmes

Supervision – Tour de contrôle à la DR de Vannes



Rapport Annuel du Délégataire

4) LA DEMARCHE DE MANAGEMENT



Le système de Management QSE intégré :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 10 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des <u>risques opérationnels inhérents</u> à ses activités qu'il s'agisse :

- des risques qualité associés à un non respect de ses obligations contractuelles,
- des risques sanitaires associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des risques environnementaux associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites.
- des risques en matière de santé et de sécurité de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routiers, des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

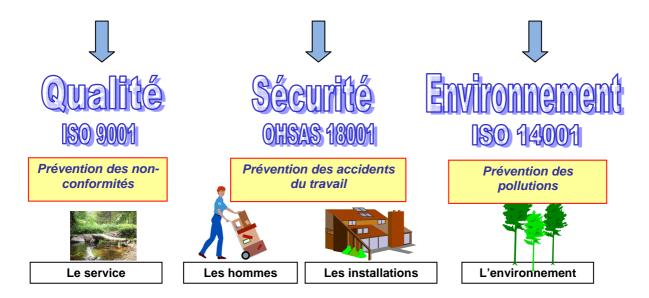
Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers du Pôle Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité de réaction dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que DDASS, préfecture, pompiers, ...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux 6 régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- Norme ISO 9001 : 2008, orientée vers la <u>satisfaction du client</u> et la <u>qualité du produit ou du</u> service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le <u>management de la sécurité</u> dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- Norme ISO 14001 : 2004, orientée vers la <u>protection de l'environnement</u>, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.





Le Pôle eau et Assainissement <u>a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE</u> sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, <u>cette triple certification est aussi un gage de transparence</u>. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,....) ou la préservation des ressources en eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- <u>La satisfaction du consommateur</u> : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs,
- <u>Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper</u>: surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets, ...
- <u>Une gestion durable de l'eau</u>: préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- <u>Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs</u>: partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...

Rapport Annuel du Délégataire

15.6LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2009-550 du 18 mai 2009 relatif à l'indem nisation des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles

Précisent les conditions de mise en œuvre du Fonds d'indemnisation des risques liés à l'épandage des boues d'épuration créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Ce Fonds est alimenté par une taxe dont le montant est fixé à 0,50 € par tonne de matière sèche produite.

Arrêté du 4 septembre 2009 fixant la liste des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement dont l'épandage agricole des boues d'épuration industrielles donne lieu à l'intervention du fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues prévu à l'article L. 425-1 du code des assurances

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif

GESTION DES SERVICES PUBLICS

Décret du 30/12/2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement

Détermine le plafond applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la fixation du montant des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des services d'eau et d'assainissement par décision de la collectivité.

Arrêté du 20 avril 2009 portant modification de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé

Remplace la notion de « stations classées » par celle de « communes touristiques » pour l'exonération du plafonnement de partie fixe.

<u>Circulaire du 9 novembre 2009 du ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)</u>

Précisions sur les modalités de contrôle des ouvrages de prélèvement, puits, forages et récupération des eaux de pluie ainsi que des installations privatives de distributions d'eau potable

ENVIRONNEMENT

<u>Décret du 23/04/2009 relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement</u>

Décret d'application de la loi sur la responsabilité environnementale de 2008.

cep

Rapport Annuel du Délégataire

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Arrêté du 17/07/2009 relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines

L'arrêté dresse une liste de substances dangereuses dont l'introduction dans les eaux souterraines doit être interdites afin d'obtenir le bon état écologique des masses d'eau.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ordonnance du 11/07/2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement

Création d'un 3^e régime d'installations classées entre le régime de la déclaration et celui de l'autorisation.

Décret du 06/07/2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Fixe un échéancier pour la réalisation du 1^{er} contrôle périodique qui peut concerner certains stockages de chlore.

SECURITE AU TRAVAIL

Nous avons identifié 31 textes réglementaires modifiant en 2009 le cadre relatif à la sécurité du travail. Vous trouverez ci-dessous ceux pouvant éventuellement impacter nos interventions sur votre patrimoine.

<u>Décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'acc essibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation</u>

Les ERP (établissements recevant du public) existants des 4 premières catégories doivent faire un diagnostic de leur accessibilité entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011 suivant le cas.

<u>Circulaire DGT 2009/16 du 3 juillet 2009 relative à la pandémie grippale et complétant la circulaire DGT 2007/18 du 18 décembre 2007</u>

La circulaire DGT n° 2009/16 du 3 juillet 2009 four nit aux entreprises les informations nécessaires pour faire face à une pandémie grippale A/H1N1.

Elle recommande plus particulièrement l'acquisition d'équipements de protection individuelle et notamment de masques FFP2. Elle rappelle également les modalités d'aménagement et d'organisation du travail en cas de pandémie.

Arrêté du 24 septembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Le Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Ce Décret modifie certaines dispositions de la partie réglementaire du code du travail relatives au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Sont ainsi modifiées les dispositions (obligations de l'employeur, rôle du médecin du travail, intervention de l'inspecteur ou du contrôleur du travail, modalités du contrôle par un organisme accrédité, etc.) relatives au contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle des travailleurs :

- aux agents chimiques dangereux présents dans l'atmosphère des lieux de travail,
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction présents dans l'atmosphère des lieux de travail.

Sont également précisées les modalités de contrôle des valeurs limites biologiques et d'intervention des organismes accrédités chargés de ce contrôle.